

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Macaza, présidée par madame la mairesse Céline Beauregard et tenue le 11 septembre 2017, à 19h, à l'hôtel de ville situé au 53 rue des Pionniers.

SONT PRÉSENTS : Richard Therrien, conseiller, Yvan Raymond, conseiller, Céline Beauregard, mairesse, Jacques Lacoste, conseiller, Jean Zielinski, conseiller, Georges-Yvan Gagnon, conseiller.

SONT ABSENTS : Aucune absence.

SONT AUSSI PRÉSENTS : Jacques Brisebois, directeur général et Étienne Gougoux, directeur général adjoint.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sous la présidence de madame Céline Beauregard, la séance ordinaire est ouverte à 19h.

2017.09.151

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour a été distribué et qu'il se détaille comme suit;

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
3. **CORRESPONDANCE ET AFFAIRES COURANTES**
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**
5. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AOÛT 2017**
6. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 6.1. Résolution - Adoption du règlement 2017-126 relatif à la tarification de certains services municipaux.
 - 6.1.1. Résolution – Appui à la pétition déposée en lien avec les ponceaux du Lac-Macaza et appartenant au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.
 - 6.2. Résolution – Demande d'autorisation au Ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'électrification des transports pour l'installation d'un radar pédagogique.
 - 6.3. Résolution – Inscription au congrès de la Fédération québécoise des Municipalités.
 - 6.4. Résolution – Dénonciation des tarifs localifs imposés aux projets à caractère communautaire sur les terres publiques sous juridiction du MERN.
7. **TRÉSORERIE**
 - 7.1. Résolution – Adoption de la liste des déboursés et des comptes à payer.
 - 7.2. Dépôt de la balance de vérification.
8. **LOISIRS ET CULTURE**
 - 8.1. Résolution – Contribution financière pour la 6^e édition du Marathon Desjardins de la Rouge.
9. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
10. **TRANSPORT ROUTIER (TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE...)**
 - 10.1. Résolution – Approbation des résultats de l'appel d'offres numéro 2017.03 pour l'ouverture, l'entretien et le sablage des chemins d'hiver secteur 2 de la Municipalité pour la saison 2017-2018.
 - 10.2. Résolution – Adoption d'une politique concernant l'information des citoyennes et citoyens lors de travaux de voirie.
 - 10.3. Entretien du chemin du Lac-Chaud.
11. **HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 11.1. Résolution – Approbation des résultats de l'appel d'offres numéro 2017-C-01 pour la collecte et le transport des matières résiduelles et recyclables pour la période du 1^{er} novembre 2017 au 31 août 2018.
 - 11.2. Résolution - Adoption du règlement numéro 2017-125 concernant l'utilisation des services de l'écocentre.

12. URBANISME
13. TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL
14. PÉRIODE DE QUESTIONS
15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Therrien,

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.
ADOPTÉE

Jacques Brisebois
Directeur général

2017.09.152 **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AOÛT 2017**

Chaque membre du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2017, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Therrien,

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2017.

ADOPTÉE

Jacques Brisebois
Directeur général

2017.09.153 **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
RÉSOLUTION – ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-126 RELATIF À LA
TARIFICATION DE CERTAINS SERVICES MUNICIPAUX.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite modifier le règlement 2017-123 relatif à la tarification de certains services municipaux afin de prévoir une tarification pour l'utilisation de la cuisine communautaire;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion à cet effet a été effectué lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 14 août 2017;

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du règlement numéro 2017-126 remplaçant le règlement 2017-123 a été distribuée à tous les conseillers;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Lacoste,

D'ADOPTER le règlement 2017-126 relatif à la tarification de certains services municipaux tel que présenté.

ADOPTÉE

Jacques Brisebois
Directeur général

2017.09.154

RÉSOLUTION – APPUI À LA PÉTITION DÉPOSÉE EN LIEN AVEC LES PONCEAUX DU LAC MACAZA APPARTENANT AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS.

CONSIDÉRANT QU'UNE pétition comprenant 106 signatures de propriétaires et riverains du Lac Macaza a été déposée auprès du conseil municipal lors de sa séance du 11 septembre 2017 concernant des ponceaux à la jonction du chemin des Pionniers et du chemin du Lac Macaza appartenant au Ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE ces ponceaux ont été installés par le Ministère des Transports en 1968 pour corriger sur une base temporaire une situation pouvant être dangereuse, soit de remplacer un ancien pont couvert désuet;

CONSIDÉRANT QUE cette décision a eu des impacts importants et s'est traduite par une surélévation de la ligne d'eau de l'ordre de 2 pi 6 pouces (75 centimètres) en restreignant l'écoulement des eaux notamment lors des crues printanières;

CONSIDÉRANT QUE le bassin de drainage du lac Macaza est de 268 kilomètres carrés;

CONSIDÉRANT QU'EN 1991, un ingénieur du Ministère des Transports du Québec, monsieur Duc Minh Tran, a produit un rapport et identifié clairement que la cause principale des inondations au Lac Macaza était l'insuffisance hydraulique des ponceaux;

CONSIDÉRANT QUE le même ingénieur mentionnait également dans son rapport qu'après 20 d'existence ces ponceaux devraient être remplacés;

CONSIDÉRANT QUE la durée de vie utile des ponceaux a été largement dépassée (50 ans au lieu de 20);

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Zielinski,

QUE le conseil municipal appuie, auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, les démarches des propriétaires et riverains du lac Macaza à l'effet que les ponceaux soient remplacés rapidement par un pont de type portique avec une ouverture de 20 mètres permettant l'écoulement naturel des eaux et capable notamment d'absorber les surplus d'eau dus à la crue printanière et ainsi de rétablir la ligne des hautes eaux à 5 mètres des eaux naturelles.

ADOPTÉE

Jacques Brisebois
Directeur général

2017.09.155

RÉSOLUTION – DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS POUR L'INSTALLATION D'UN RADAR PÉDAGOGIQUE.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'est procuré un radar pédagogique afin de sensibiliser les automobilistes à la vitesse excessive et afin de recueillir des données sur la vitesse des véhicules circulant sur les routes de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ce radar pourra être déplacé afin d'être installé en bordure des chemins municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite également installer ledit radar en bordure de chemins sous juridiction du ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, soient le chemin des Cascades, le chemin des Pionniers, le chemin du Rang Double, le chemin du Lac-Macaza et le chemin de l'Aéroport;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, une autorisation dudit ministère est requise;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Lacoste,

D'EFECTUER une demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports afin d'obtenir l'autorisation d'installer un radar pédagogique en bordure du chemin des Cascades, du chemin des Pionniers, du chemin du Rang Double, du chemin du Lac-Macaza et du chemin de l'Aéroport;

ADOPTÉE

Jacques Brisebois
Directeur général

2017.09.156

RÉSOLUTION – INSCRIPTION AU CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS.

CONSIDÉRANT QUE le congrès annuel de la Fédération québécoise des Municipalités se déroulera du 26 au 30 septembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE le congrès de la FQM est une occasion exceptionnelle, pour les élus de partout au Québec, d'échanger et de partager leur expérience, leur expertise et leurs idées;

CONSIDÉRANT QUE l'inscription au congrès de la FQM permet aux élus de participer à plusieurs conférences, formations et ateliers pertinents en ce qui a trait à leur rôle d'élus;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Lacoste,

D'AUTORISER l'inscription de la mairesse Céline Beauregard au congrès de la Fédération québécoise des Municipalités;

D'ACQUITTER les frais d'inscriptions et que les frais de déplacements et de repas soient remboursés sur présentation des pièces justificatives conformément à la politique en vigueur de remboursement des dépenses.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné Jacques Brisebois, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense précitée qui sera imputée au compte « Formation et perfectionnement » portant le numéro de folio 0211000454 et au compte « Déplacements » portant le numéro de folio 0211000310.

Jacques Brisebois
Directeur général

2017.09.157

(Monsieur le conseiller Jean Zielinski se retire temporairement de la séance).

RÉSOLUTION – DÉNONCIATION DES TARIFS LOCATIFS IMPOSÉS AUX PROJETS À CARACTÈRE COMMUNAUTAIRE SUR LES TERRES PUBLIQUES SOUS JURIDICTION DU MERN.

CONSIDÉRANT QU'UN projet de règlement modifiant le *Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État* est actuellement étudié par les élus de l'Assemblée nationale du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement prévoit un tarif locatif annuel de 1528\$ pour la location d'un terrain pour des fins de télécommunication si le promoteur est une Municipalité ou un organisme sans but lucratif;

CONSIDÉRANT QUE, bien que ce tarif soit moins élevé que le tarif actuel, il constitue tout de même un frein important au déploiement d'infrastructures communautaires visant le déploiement de l'internet dans les zones éloignées des grands centres urbains;

CONSIDÉRANT QUE la volonté exprimée par la ministre Dominique Anglade de miser sur l'internet haute vitesse pour dynamiser l'économie des régions du Québec est en contradiction flagrante avec l'imposition de tarifs locatifs aux OSBL et aux Municipalités qui déploient des infrastructures visant l'accès à l'internet haute vitesse;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Raymond,

DE DEMANDER au MERN de tenir compte du caractère communautaire des projets portés par les OSBL et par les Municipalités lors de la révision du *Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État* de manière à éliminer les frais de location pour l'utilisation des terres publiques dans le cadre de projets communautaires et d'intérêt collectif tels que la mise en place de tours internet;

DE DEMANDER au MERN que les modifications tarifaires à venir soient rétroactives afin que la hausse considérable de tarif imposée à la Municipalité en 2017 pour la location du terrain de la tour internet du Lac-Chaud soit annulée;

DE DEMANDER au MERN de profiter de la révision réglementaire en cours pour revoir à la hausse les compensations tenant lieu de taxes versées aux Municipalités pour les propriétés de l'État québécois.

(Monsieur le conseiller Jean Zielinski réintègre la séance).

ADOPTÉE

Jacques Brisebois
Directeur général

2017.09.158 **TRÉSORERIE**
RÉSOLUTION – ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la liste officielle des comptes à payer d'août 2017 a été distribuée et que ses grandes lignes se résument comme suit :

COMPTES SALAIRES DU 23 JUILLET AU 26 AOÛT 2017 : 58 587,29\$
REMISES D.A.S. : 30 459,51\$
COMPTES PAYÉS AU 7 SEPTEMBRE 2017 : 117 482,39\$
COMPTES FOURNISSEURS EN DATE DU 11 SEPTEMBRE 2017 : 40 289,52\$
GRAND TOTAL : 246 818,71\$

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Lacoste,

D'APPROUVER la liste des déboursés et des comptes à payer du mois d'août 2017.

ADOPTÉE

Jacques Brisebois
Directeur général

DÉPÔT DE LA BALANCE DE VÉRIFICATION

La balance de vérification est déposée.

2017.09.159 **LOISIRS ET CULTURE**
RÉSOLUTION – CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LA 6^E ÉDITION DU MARATHON DESJARDINS DE LA ROUGE.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a contribué à hauteur de 500\$ pour l'organisation du Marathon Desjardins de la Rouge en 2016 et qu'elle a également contribué les années précédentes;

CONSIDÉRANT QUE Plein-air Haute-Rouge sollicite de nouveau l'aide de la Municipalité en 2017;

CONSIDÉRANT l'importance de l'évènement sur le plan sportif et sur le plan de la visibilité pour la région;

CONSIDÉRANT QU'UN montant de 500\$ a été prévu au budget à cet effet;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Raymond,

D'OCTROYER une somme de 500\$ à Plein-air-Haute-Rouge pour l'organisation du 6^e Marathon Desjardins de la Rouge.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné Jacques Brisebois, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense précitée qui sera imputée au compte « Contribution aux organismes » portant le numéro de folio 02 629 00 970.

Jacques Brisebois
Directeur général

2017.09.160

SÉCURITÉ PUBLIQUE

TRANSPORT ROUTIER (TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE...)

RÉSOLUTION – APPROBATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2017.03 POUR L'OUVERTURE, L'ENTRETIEN ET LE SABLAGE DES CHEMIN D'HIVER SECTEUR 2 DE LA MUNICIPALITÉ POUR LA SAISON 2017-2018.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité fait exécuter l'ouverture, l'entretien et le sablage des chemins d'hiver du secteur 2 par un entrepreneur privé;

CONSIDÉRANT QU'IL s'agit d'un contrat de moins de 100 000\$ et que, par conséquent, la Municipalité a procédé par invitation auprès d'entreprises;

CONSIDÉRANT QU'UNE soumission conforme a été reçue;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Doris Nadon est d'un montant total de 87 496,39\$ incluant les taxes applicables;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Raymond,

D'APPROUVER les résultats de l'appel d'offres numéro 2017.03 en octroyant le contrat pour l'ouverture, l'entretien et le sablage des chemins d'hiver, secteur 2, de la municipalité pour la saison 2017-2018 à Doris Nadon au montant total de 87 496,39\$ incluant les taxes applicables;

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné Jacques Brisebois, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense précitée qui sera imputée au compte « Enlèvement neige – contrat privé » portant le numéro de folio 0233000443.

Jacques Brisebois
Directeur général

2017.09.161

RÉSOLUTION – ADOPTION D'UNE POLITIQUE CONCERNANT L'INFORMATION DES CITOYENNES ET DES CITOYENS LORS DE TRAVAUX DE VOIRIE.

CONSIDÉRANT QUE les travaux de voirie (construction ou amélioration de chemins, pose ou remplacement de ponceaux) peuvent parfois nécessiter la fermeture d'un chemin pour une certaine période de temps;

CONSIDÉRANT QU'IL est important de permettre aux citoyennes et aux citoyens d'être informés afin qu'ils puissent organiser leurs déplacements pendant les périodes de travaux qui les touchent;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Lacoste,

DE METTRE en place une politique visant à informer les citoyennes et les citoyens des travaux à être effectués dans leur secteur, notamment les travaux qui nécessitent la fermeture complète d'un chemin;

QUE ladite politique prévoit que les citoyennes et les citoyens du secteur concerné par des travaux de voirie nécessitant une fermeture de route soient avisés, au moins 48 heures à l'avance, de la date et de la durée de la fermeture et, le cas échéant, des mesures prévues en cas d'urgence.

ADOPTÉE

Jacques Brisebois
Directeur général

ENTRETIEN DU CHEMIN DU LAC CHAUD.

Les élus discutent de l'entretien du chemin du Lac-Chaud notamment de l'entretien des accotements et des fossés.

2017.09.162 **HYGIÈNE DU MILIEU**
RÉSOLUTION – APPROBATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2017-C-01 POUR LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR LA PÉRIODE S'ÉTALANT DU 1^{ER} NOVEMBRE 2017 AU 31 AOÛT 2018.

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour la collecte et le transport des matières recyclables et des matières résiduelles vient à échéance le 31 octobre 2017;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité prévoit l'ajout d'un bac brun pour les matières organiques à compter de septembre 2018;

CONSIDÉRANT la nécessité de prévoir la collecte et le transport des matières recyclables et des matières résiduelles d'ici la mise en place de la collecte des matières organiques;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé par invitation auprès de fournisseurs et que 2 soumissions ont été reçues;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire est *Services sanitaires J. L. Robert Cloutier inc.* au montant de 69 570,22\$ incluant les taxes applicables;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Lacoste,

D'APPROUVER les résultats de l'appel d'offres numéro 2017-C-01 et d'octroyer le contrat pour la collecte et le transport des matières résiduelles à *Services sanitaires J. L. Robert Cloutier inc.* au montant de 69 570,22\$ pour la période s'étalant du 1^{er} novembre 2017 au 31 août 2018.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné Jacques Brisebois, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense précitée qui sera imputée aux comptes « enlèvement des ordures » et « collecte recyclage » portant respectivement les numéros de folios 02 451 10 446 et 02 452 00 446.

Jacques Brisebois
Directeur général

2017.09.163 **RÉSOLUTION – ADOPTION DU RÈGLEMENT 2017-125 CONCERNANT L'UTILISATION DES SERVICES DE L'ÉCOCENTRE DE LA MACAZA.**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Macaza met à la disposition de ses citoyens un écocentre municipal;

CONSIDÉRANT QU'IL convient d'adopter un règlement afin de baliser l'utilisation qui est faite dudit écocentre de manière à en assurer un fonctionnement optimal et sécuritaire;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion à cet effet a été effectué lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 14 août 2017;

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du règlement numéro 2017-125 a été distribuée à tous les conseillers;

Il est proposé par monsieur le conseiller Georges-Yvan Gagnon,

D'ADOPTER le règlement 2017-125 concernant l'utilisation des services de l'écocentre de La Macaza.

ADOPTÉE

Jacques Brisebois
Directeur général

2017.09.164 **URBANISME**
TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL
PÉRIODE DE QUESTIONS
LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour ayant été épuisé, il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Lacoste de lever la séance à 20h40.

ADOPTÉE

LA MAIRESSE

Céline Beauregard

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Jacques Brisebois